

MARCHANDES DE POISSONS EN QUARTIER  
"FLOTTANT" (SÉNÉGAL).  
DIVISION "PAR GENRE" ET DIFFÉRENCIATIONS  
SOCIALES DANS UN CONTEXTE URBAIN DE  
SÉGRÉGATION SPATIALE

Mireille LECARME

"Tant que les rapports de pouvoir constitués au sein des sciences humaines et la faiblesse des efforts théoriques pour restituer au social toute sa complexité entraîneront l'hégémonie d'une vision "asexuée" dans la conduite et les résultats des recherches, il sera nécessaire de procéder, parallèlement, à des études spécifiques sur les femmes se donnant pour objectif de soulever le voile de leur invisibilité" (Cahiers des Amériques latines - 1982 : 3) (\*).

Cette *occultation des femmes* comme acteurs socio-économiques a pour conséquence, dans le Tiers Monde, leur *exclusion des projets de Développement* - quel que soit, de fait, leur rôle économique à travers leur activité non-marchande "domestique" (1) encore exclue du calcul du PNB et leur activité marchande. Cette dernière se voit souvent niée dès que reconnue par les termes de "petit commerce", "micro-commerce". Or, et nous restreindrons l'analyse à l'Afrique de l'Ouest, il faut d'abord souligner que la majeure partie "du commerce de marché (y) est

---

(\*) en italiques par moi.

(1) Dans le groupe observé, le travail domestique repose en partie sur les filles et jeunes adolescentes de la maison ou de la parenté restées au *village*. Il conditionne le *travail* au dehors des mères. Indispensable à la survie quotidienne ce travail domestique tend à être occulté plus encore que celui des femmes adultes sous les prétextes d'éducation, de socialisation spécifique des filles.

entre les mains des femmes" (BOSERUP - 1970 : 98) (1), particulièrement le commerce de détail de l'alimentaire. Cette position prééminente est un fait objectif qui, dans certaines conditions historiques, a permis aux femmes de participer efficacement à des luttes politiques d'intérêt national - au Togo, par exemple (2).

Avant d'entrer dans mon étude de cas - portant sur des marchandes de poissons frais dans un quartier "flottant" (3), à la périphérie de Dakar (Sénégal) - je voudrais exposer d'abord quelques interrogations consécutives à mon travail de terrain. Il s'agit du processus de généralisation, des rapports entre les types de système lignager et le statut socio-économique des femmes, des différenciations sociales traversant le commerce de marché. De plus, le choix théorique - explicité ou non - entre l'hypothèse d'une domination masculine universelle ou celle d'une loi de ségrégation des sexes semble influencer sur l'évaluation, en positif ou en négatif, de l'impact des processus d'urbanisation et de monétarisation sur les femmes, en Afrique de l'Ouest.

Les généralisations telles que "la femme africaine", "les femmes en Afrique de l'Ouest" risquent, dans l'état actuel des recherches, encore embryonnaires quant à l'étendue des terrains, d'accréditer ou de produire des stéréotypes. Pour ne prendre qu'un exemple, celui du Sénégal, comment fonder scientifiquement un discours généralisateur sur "La" femme sénégalaise ? Nous ne considérerons que les femmes rurales.

---

(1) Dakar : 60 % de vendeuses sur les marchés.

Au Ghana 89 % de la force de travail consacrée au commerce est féminine. Au Nigéria, dans la région Yoruba, les femmes dominent les commerces des marchés et dans l'Est 50 % de la force de travail consacrée au commerce est féminine (BOSERUP - 1970 : 98).

(2) Au Togo le tiers des ressources nationales est entre les mains des femmes. Elles ont pu utiliser cette position de force, par exemple en refusant de payer l'impôt de capitation, forme d'insoumission au pouvoir colonial, ou en favorisant le processus politique vers l'indépendance par leur contribution aux dépôts de garantie exigés des députés pour les élections (MICHEL - 1974 : 415).

(3) Un quartier "flottant" est installé irrégulièrement sur des terrains soit privés soit du domaine national ; menacé de "déguerpissement" il est éminemment précaire. Aussi les maisons sont-elles à Dalifort des baraques couvertes de tôle, facilement démontables. L'organisation efficace de ce quartier semblerait - fait rare - devoir permettre son lotissement grâce au rachat des parcelles privées par une organisation internationale. La population est mêlée ethniquement et professionnellement ; le sous-emploi y est important.

"La" femme diola de Basse-Casamance nourrit 6 mois sur 12 ses enfants avec sa propre production de riz ; ses filles et jeunes parentes émigrent vers les villes - à un taux beaucoup plus élevé que la population masculine - pour s'employer comme bonnes. Au nord, "la" femme toucouleur vit de l'émigration masculine et/ou de son travail agricole ; excisée, promise au mariage, souvent avant la puberté, elle vit sous autorité viriarcale stricte. Et que dire encore de "la" femme oulof, serer, peule, manding ? On le voit : pour un même pays, la généralisation risque d'être un abus de langage.

Un facteur de différenciation important semble être le type de système lignager : patrilinéaire, matrilinéaire (1) ou bilinéaire. Exerce-t-il une fonction sur le statut des femmes ? Tout d'abord, il décide de l'appartenance des enfants au lignage du père ou de la mère. Ceci structure diversement la responsabilité parentale. Les systèmes patrilinéaires réduiraient plutôt les femmes à leur fonction procréatrice, sans les gratifier pour autant du statut de sujet social. L'Islam définissant le social comme masculin ne peut que renforcer cette tendance des sociétés patrilinéaires, de même que son insistance, positive en soi, sur la responsabilité du mari à l'égard de sa ou de ses épouses et de ses enfants (2). Le groupe de femmes observé appartient à des sociétés patrilinéaires et virilocales, islamisées - excepté les Diola souvent christianisés.

Un autre facteur de différenciation est constitué par le capital symbolique (BOURDIEU - 1979 : 281), fondé sur les statuts dans les sociétés à ordres - divisées en hommes et femmes libres, castés, esclaves;

---

(1) Parlant du statut *de* sujet (et non de la "position sociale" des femmes, qu'elle appelle "statut *du* sujet"), N.C. Mathieu "émet l'hypothèse (...) qu'en sociétés matrilinéaires (même viriarcales), la maternité de filles (...) c'est-à-dire la reproduction (...) de son propre sexe, (...), doit avoir une incidence différente sur la conscience de soi" en comparaison avec les sociétés patrilinéaires (MATHIEU - 1985, note 27).

(2) Au Sénégal en milieu rural, le mari assure, en général, la provision de céréales pour l'année ; il peut donner pour "la dépense", c'est-à-dire l'achat de légumes, condiments ou poisson, une petite somme quotidienne ; souvent la femme doit compléter (RISS - 1982 : 189). Il en va de même en ville, mais les femmes ne pouvant plus produire les cultures vivrières s'adonnent à des activités marchandes. Le budget des femmes est strictement indépendant de celui de leur mari, souvent polygame. Mais sa gestion est conditionnée par ce que le mari assure ou non comme dépenses.

son redéploiement depuis les indépendances, associé à des stratégies d'alliance avec le pouvoir d'Etat, elles-mêmes conjuguées avec l'accès à l'emploi grâce aux diplômes, crée des opportunités différentes pour les femmes, dans leur lignage ou dans celui de leur mari : l'accès au capital - particulièrement au crédit - l'accumulation du capital en dépendent. La condition des femmes ne peut paraître uniforme que par l'omission de ces processus de différenciation sociale opérant la diversification des sociétés, hommes et femmes, en classes - processus en cours dans les sociétés africaines. La réussite de grandes commerçantes, Nana Benz au Togo (1), femmes Yoruba au Nigeria, ne saurait faire oublier la masse des femmes africaines dont l'activité sur les marchés ruraux et citadins est une lutte quotidienne pour la subsistance familiale. C'est d'elles qu'il s'agira ici.

Ces facteurs de différenciation posés, il reste que, quelle que soit leur position de sujet social et leurs statuts sociaux, ces femmes ont des pratiques marchandes ; en faire l'analyse, c'est poser, de fait, ces femmes comme des acteurs poursuivant des fins économiques au moyen de stratégies - implicites ou explicites - (BOURDIEU - 1980), (VIDAL et LE PAPE - 1983), comme des acteurs sociaux (ROGERS - 1979 : 91). Sinon la contradiction entre le présupposé théorique : les femmes sont universellement dominées/subordonnées et l'étude pragmatique de terrain montrant des réalités paradoxales risque de stériliser aussi bien l'observation que l'élaboration. A ceci, deux issues : ou faire l'hypothèse que céder à la domination n'est pas y consentir pleinement (MATHIEU - 1985) - donc qu'une brèche potentielle du système viriarcal de domination permet changements et mutations - ou poser une loi universelle de ségrégation des sexes (2) et s'attacher à l'étude des pou-

---

(1) Voit l'étude très documentée de R. Cordonnier. Il conviendrait de s'interroger sur le capital de départ de ces femmes et sur les conditions favorisant l'accumulation financière.

(2) S.C. Rogers (1978 : 123-162), au terme de sa bibliographie critique des théories anthropologiques sur la place des femmes dans les sociétés, propose un cadre d'analyse dont la valeur heuristique semble réelle, particulièrement pour l'étude des sociétés africaines.

voirs par "genre" (1), à leurs interactions. Les deux hypothèses permettent - de façon égale - l'analyse en termes d'exploitation et de domination, à quelque niveau que ce soit. J'ai opté pour la seconde à titre d'expérimentation.

Autre dilemme : comment évaluer les changements apportés par l'urbanisation aux statuts, rôles et activités des femmes observées ?

C. Dinan (1977) en fait le tour, à propos du Ghana : la société "traditionnelle" y aurait été marquée par une égalité politique entre hommes et femmes et une "complémentarité" dans la production agricole ; la colonisation, l'urbanisation auraient produit une érosion du pouvoir féminin introduit des positions de sujétion et de dépendance chez les femmes, des rôles féminins distincts. Une évaluation - plus positive - verrait dans l'urbanisation la possibilité pour les femmes d'acquérir une indépendance par rapport au système familial viriarcal et d'accéder à des activités variées génératrices d'indépendance financière, condition de la prise de conscience de soi comme un individu. C. Dinan conclut :

"They take as given the fact that men monopolize culturally legitimated authority and power ; but they concentrate their energies on finding self-fulfilling solutions within existing structures" (: 174).

Optant - provisoirement - pour une conception actionnaliste du travail - on est ce qu'on fait, c'est dans le travail qu'on parvient à maîtriser les rapports sociaux entre acteurs (CORDONNIER - 1977 : 388) - j'ai préféré relever tout ce qui me semblait constituer des modalités d'adaptation à l'urbain et d'intégration par le travail.

Ainsi, ce principe de réalité qui fait percevoir par les femmes les monopoles masculins comme incontournables, structure leurs activités (LECARME - 1985). Mais on peut s'interroger sur les perturbations apportées par l'urbanisation à ces monopoles : elle oblige en effet à des transferts d'activités ; jusqu'où respecter le système de répartition des tâches (gender allocation of tasks) coutumier ? Il semblerait

---

(1) L'expression consacrée : "la division sexuelle des tâches" réifie la catégorie de sexe, fixe sur le sexe biologique ce qui est produit par les sociétés. Le concept de genre permet cette dissociation du biologique d'avec le social. Les mots ne sont pas neutres. J'ai préféré utiliser le terme de "genre", moins pertinent sans doute que son équivalent anglais, mais quel autre mot trouver en français ?

qu'en ville la loi de ségrégation des sexes puisse se retourner contre des hommes trop imprégnés par un habitus villageois : par exemple les Diola, pratiquant l'agriculture (riz, arachide), ne sauraient commercer que le vin de palme, à l'exclusion de toute autre marchandise (1) pour certains. Cela permet de préserver des espaces marchands propres aux femmes - mais où pénètrent des émigrés masculins, par exemple au Sénégal des Guinéens, dans l'alimentaire (BOSERUP - 1970 : 102). Mais, plus gravement, cela alourdit d'autant les charges des femmes, dans ce contexte global de sous-emploi masculin, féminin.

Ce cadre de réflexion posé, je centrerai mon étude, à propos des marchandes de poissons frais de Dalifort, sur la division par "genre" des tâches et ses réinterprétations, sur les différenciations créées par un accès inégal au capital, sur les processus inverses d'unification sociale et enfin sur un projet de réorganisation de la production et de la distribution de la pêche, au Sénégal. Il faudrait se garder d'étendre à toutes les marchandes de poissons dakaroises toutes les conclusions de ce travail. L'espace urbain divise les citadins en fonction de leur position sociale. Habiter le centre-ville ou un quartier périphérique précaire (*supra*, note 3), vendre ici où là posent différemment les acteurs dans la hiérarchie marchande urbaine. Pourtant, vendre du poisson dans un pays qui se place au 4<sup>e</sup> rang mondial pour ce type de consommation - en 1983 la consommation annuelle moyenne par tête était de 24 kg de poisson frais et transformé (CHABOUD - 1983 : 4) - devrait, en quelque lieu que ce soit y être a priori rentable (2).

Le commerce du poisson renvoie à une *division par "genre" des tâches* : chez les Toucouleur et les Lébous, les hommes ont toujours assuré la pêche, les femmes la distribution. Cette répartition persiste

- 
- (1) Un exemple : celui d'un homme diola sans emploi élevant des moutons dans sa concession et celle d'un parent, à Pikine, pour les vendre à l'occasion des fêtes, particulièrement "la Tabaski", fête du mouton. Tributaire de sa femme pour le quotidien, cet homme préserve ainsi son statut.
  - (2) A l'intérieur du pays, pour des raisons d'approvisionnement, la consommation de poisson transformé se substitue à celle du poisson frais. L'inégalité de la consommation entre ruraux et urbains est grande : "L'ensemble des zones urbaines absorbe 62 % de la consommation nationale alors que 30 % seulement de la population y réside" (CHABOUD : 5).

avec la croissance urbaine à Saint-Louis, Yoff, Hann et Rufisque, anciens centres de pêche ; deux types de contrats entre époux : la femme achète à son mari la prise de sa pirogue et garde pour elle le bénéfice ou procède à la vente et "perçoit une part de la valeur de la vente (généralement 10 %)" (CHABOUD - 1983 : 24). Ce système de production-commercialisation reste inclus dans le mode de production "domestique". De plus l'extension du parc piroguier, les facilités accordées depuis 1965 à la motorisation des pirogues, la diffusion depuis 1973 de la senne tournante coulissante (1), en augmentant les débarquements, ont créé de nouvelles opportunités pour des femmes d'autres ethnies. Elles forment "des groupes qui stationnent en permanence sur la plage (de Hann" (CHABOUD : 25), achètent les prises, les revendent aux mareyeurs ou sur les marchés secondaires de Dakar. Certains hommes assurent aussi ce rôle. Ailleurs les tractations se font directement entre pêcheurs (2) et mareyeurs. Ainsi, dans la pêche artisanale, les femmes ont pu continuer à occuper leurs fonctions coutumières grâce à la division par "genre" du travail, mais elles ont perdu leur monopole. Selon la vice-présidente des femmes mareyeurs, elles seraient cent cinquante au Cap-Vert (CORMIER : 22), mais n'ayant pas payé leur carte comme les deux-tiers des hommes dans la profession, elles n'ont pas accès au port de Dakar, lieu de débarquement de la pêche industrielle. La logique du système économique les maintient dans le système artisanal de production-distribution : est-ce le problème du crédit ? la force de la tradition ? ou/et le développement d'un secteur capitaliste récent, très dépendant de l'étranger et porteur d'un modèle attribuant aux femmes les fonctions d'ouvrières-surexploitées dans les conserveries de poissons- mais non de femmes-entrepreneurs indépendantes (2) ?

Sur le quartier de Dalifort la revente du poisson est une activité exclusivement féminine, sans spécificité ethnique. Seules deux femmes walo-walo, nées sur les bords du fleuve Sénégal, ont pratiqué dès leur enfance ce commerce imposé par leur appartenance au groupe socio-professionnel des pêcheurs. Mais le rapport privilégié à un territoire as-

---

(1) La senne tournante coulissante ou "fil à tourner" est un filet de nylon qui a permis une telle augmentation des prises qu'elle a entraîné le développement du mareyage.

(2) Une étude serait à mener sur ces femmes mareyeuses et l'évolution du système des "genres" dans le développement urbain et technologique.

signé mythiquement aux ancêtres a été rompu : "La mer de Dakar n'est pas pour nous" (AISSATA - été 1982) et les poissons sont différents. Toutes émigrées rurales, sauf une, ces femmes ont été dans leur enfance cultivatrices, bergères et ménagères. La monétarisation généralisée de l'échange, en ville, les a poussées vers une activité rémunératrice après la naissance de leurs premiers enfants (1) ; il a fallu compléter "la dépense". Elles ont été brodeuses, marchandes de beignets, d'arachides ou de fruits au sortir des usines, dans leur quartier, ouvrières à la journée dans les conserveries de poissons, bonnes (Diola). L'absence de marché dans leur quartier a incité un groupe d'entre elles, voisines, à y entreprendre la vente du poisson, d'autres ayant commencé avant elles le commerce des légumes et condiments. Elles évitaient ainsi aux ménagères un déplacement de trois kilomètres au marché de Hann, à pied. Progressivement le marché s'est développé - le 9.3.84 on a compté 79 tables occupées, dont quatre par des hommes, fait nouveau, et douze par des marchandes de poissons frais, le restant par des marchandes de légumes (2).

Le groupe initial de marchandes de poissons a perdu quelques femmes déçues par la disproportion entre le gain et leur peine ; d'autres sont venues. Quelles différenciations se sont opérées, s'opèrent entre elles, sur quelles bases, générant quelles pratiques distinctes ?

Une *hiérarchie* - de fait - s'est établie sur la base du capital disponible, de certaines pratiques, entre le noyau des anciennes et assimilées, les "petites" marchandes régulières et les occasionnelles ; les ambulantes sont considérées comme à part. Les premières, les "grosses", peuvent investir chaque jour entre 4.000 et 11.000 CFA (3), selon les fluctuations du marché et les aléas domestiques. Les "petites" : de 1.000 à 3.000 CFA. Les occasionnelles vendent selon les opportunités : lots de petits poissons achetés à bas prix sur la plage de Hann ou pois-

- 
- (1) Les marchandes de poissons sont plus jeunes que les marchandes de légumes ; leur activité requiert plus de force physique. Elles ont sur ce quartier 32 ans d'âge moyen. L'enquête sénégalaise sur la fécondité (1978) constate par femme une descendance finale de 6,5 enfants en zone urbaine et de 7,5 en zone rurale.
  - (2) Une jeune femme vendeuse débutante de poissons retourne au village cultiver son champ à la saison des pluies ; son mari également. La sécheresse les a poussés récemment à émigrer à Dakar, mais ils espèrent pouvoir revivre au village.
  - (3) Tous les prix sont donnés en CFA. 100 CFA = 2 FF.



son reçu en cadeau par le mari, porteur sur les lieux de débarquement du poisson. Le groupe des anciennes et assimilées a une pratique qui le structure comme tel : elles se retrouvent - comme les travailleurs masculins - pour le petit déjeuner quotidien, sur le marché de gros du poisson, Gueule-Tapée, une fois leurs achats effectués. Avec les marchandes de Cambérène elles partagent le même "tangana" (1) et se sont associées pour le transport au retour du marché : un contrat oral les lie avec un chauffeur de car rapide ; quel que soit leur nombre il les conduit à Dalifort puis Cambérène pour un tarif forfaitaire individuel fixe (DURAND - 1980 : 13), pratique fréquente des marchandes de Pikine également. Le coût du petit déjeuner : 150 à 200 CFA, du transport aller-retour : 400 CFA, chiffres de 1984, est trop élevé pour les autres, de même que les espèces de poissons achetés. Ainsi le capital disponible structure différemment les pratiques : consommation ou non de petit déjeuner, transports urbains, espèces de poissons vendues, emplacements centraux ou latéraux sur le marché.

La différenciation passe aussi par le *lieu d'approvisionnement* préférentiel. Les "grosses" vont toujours à Gueule-Tapée, marché fourni pour 72 % par la pêche artisanale et 28 % par la pêche industrielle (CORMIER : 16) ; ceci permet un choix entre espèces pélagiques et espèces de fond ; de plus, le poisson, souvent conservé dans la glace pilée, passe mieux la journée. Les autres marchandes alternent entre ce marché national et Hann. Vent et pleine lune, néfastes à la pêche piroguière, incitent à aller à Gueule-Tapée. Des cars rapides font la navette entre ces deux lieux permettant de corriger une erreur d'évaluation des marchandes, jusqu'en milieu de matinée. Il peut arriver qu'un rapport privilégié avec les pêcheurs pousse une marchande du premier groupe à s'approvisionner préférentiellement à Hann : elle y a habité, connaît les équipages, son frère y a été pêcheur ; elle a droit au "ndawal", don traditionnel de poisson à toute personne proche de pêcheur ou nécessaire qui le demande (CHABOUD - 1983 : 24) ; destiné uniquement à l'alimentation du bénéficiaire, ce poisson est maintenant souvent revendu sur place. Ce don, un seau entier dans les bonnes périodes, s'accompagne de

---

(1) Beaucoup de travailleurs prennent leur petit déjeuner près de leur lieu de travail, sur des tables, en plein air. Le "Tangana" est ce lieu où on peut consommer une boisson chaude, du pain...

l'achat d'une caisse de 40/45 kg de poisson ; elle rentrera en taxi clandestin avec des marchandises de Pikine. Certaines femmes font l'aller-retour à pied, 5/6 km, avec cette charge sur la tête, ce qui fait une économie de 120 à 160 CFA selon le mode de transport. Autre variante : une marchande peut se fournir le matin à Gueule-Tapée et, la revente terminée, à Hann l'après-midi, pour dès 17 h, reprendre la vente à Dalifort. Les marchandes débutantes, les "petites" préfèrent Hann, pour sa proximité, son système de vente avec les femmes comme intermédiaires, son cadre non-urbain, mais c'est tout autant la foire d'empoi-gne.

Le marché du poisson est marqué par une très grande *fluctuation des prix*. A Hann ils varient d'un moment à l'autre de façon imprévue, au fur et à mesure du débarquement des prises ; à Gueule-Tapée on sait que les prix baissent, entre l'ouverture à 5 h du matin et la fin du marché de gros à 8/9 h, de 44 % en moyenne (CHABOUD : 30), mais du jour au lendemain il est difficile de spéculer. De plus l'approvisionnement est difficile en période d'hivernage : à cause du retour des migrants saisonniers ruraux, employés sur les pirogues, vers leurs villages (pour les cultures) et du fait que la pêche saisonne différemment selon les lieux de production. Si à Gueule-Tapée "les détaillants répercutent ... Les hausses des cours de gros sur le prix de détail" (CHABOUD : 30), prélevant une marge brute égale en moyenne à 68 % du prix d'achat, dans un quartier comme Dalifort les limites pécuniaires objectives de la clientèle imposent aux marchandes une réduction importante de cette marge, particulièrement après le 15 du mois où l'argent manque. Ceci me semble la seule explication à l'étroitesse de la marge bénéficiaire à la périphérie de Dakar - et non une qualité inférieure du poisson sur les marchés secondaires (CHABOUD : 30). En fait le poisson acheté le matin est vendu dans la journée, exceptionnellement le lendemain matin. Mais il n'est pas rare que des mareyeurs vendent du poisson pêché trois jours auparavant et médiocrement conservé dans des camions non frigorifiques. La qualité sanitaire du poisson est vérifiée sur les lieux de production et pratiquement pas sur les lieux de vente. Ce problème est en amont des marchés de détail. Il reste que dans ce type de quartier la vente au détail du poisson est aléatoire ; plus d'une marchande s'estime soulagée quand elle retrouve simplement la somme mise dans l'achat de son poisson ; celui qu'elle réserve à sa maison est considéré comme

bénéfice. Paradoxalement on peut parler ici d'une domination de la clientèle sur les marchandes.

Ceci apparaît non seulement dans les variations mensuelles des bénéfices mais aussi dans le choix des espèces de poisson, lié aux origines ethniques. Les clientes vont de préférence vers une marchande de leur ethnie pour le plaisir de parler leur langue et choisir les poissons de leur goût ; pour les Diola : ouass et guiss, carpes et mullets, pour les Toucouleurs : sompat, carpes blanches et pageots ; le poisson le plus coûteux et apprécié comme le thiof, fausse morue, ne pénètre jamais sur le marché de Dalifort. Mais le diaï, le chinchard et le yaboï y abondent. Les "grosses" s'efforcent, à la limite de leurs possibilités financières, de se procurer le poisson fin attendu par leur clientèle et sur lequel elles peuvent espérer des bénéfices sûrs. Toutes demandent le yaboï tass, sardinelle plate : il ajoute du goût au riz quotidien et est donné en cadeau à toute cliente acheteuse de deux ou trois poissons plus chers, ou d'un gros ; il représente le poisson populaire par excellence : son prix est toujours le plus bas ... au détail. Mais la caisse peut passer de 3.500 CFA à 7.000 ou plus du jour au lendemain. Il est impossible à ces marchandes de répercuter ces hausses sur leur prix de détail, clientèle oblige - contrairement au marché de Gueule-Tapée où la marge brute peut être de 169 % pour les sardinelles au détail. La stratégie des marchandes consistera à vendre au maximum les plus beaux yaboï à l'unité, puis - souvent à perte - par lots de trois, dès que la vente baisse. On voit le cercle vicieux : les "petites" achètent surtout du yaboï, comment peuvent-elles assurer la continuité de leur commerce ? On n'ose même pas parler de sa progression. Leur stratégie, ce seront des activités complémentaires : tenir un débit de boisson clandestin, vendre des fruits ; ce qui suppose le recours au crédit à des taux usuraires, un système de dette tournant, l'aide du mari ou d'un parent dans le lignage de la femme - la cessation provisoire ou définitive du commerce de poisson peut finir par s'imposer (1). Logique implacable : celles qui fournissent "le" poisson

---

(1) Parmi les stratégies ultimes, quand ni la parenté ni les relations ne peuvent apporter une aide financière, il reste la possibilité de s'employer auprès d'une gargotière proche des usines et - éventuellement - de se prostituer, le temps de faire quelques économies. Ce phénomène reste marginal.

de consommation courante sont celles qui disposent du capital le plus réduit, sont les plus vulnérables, les plus "coincées" entre l'état des mareyeurs et celui des clientes, donc celles dont la reconduction de l'activité est la plus aléatoire. Les différenciations entre marchandes jouent ici à plein : le capital de départ est déterminant.

Cependant un ensemble de pratiques contrecarre les effets de ces différenciations. Les marchandes font bloc contre les ambulantes qui ne paient pas la taxe municipale et sont accusées de leur "voler" les clientes, contre les occasionnelles ou les débutantes qui cassent les prix. Sans accord préalable, car cela va de soi, une marchande déposera sur l'étal d'une autre des poissons que celle-ci n'a pas en lui indiquant ses prix. La concurrence objective est atténuée par un ensemble de pratiques sociales quotidiennes : gestes, cadeaux, paroles, rires, soin des enfants, danses. L'Islam est souvent invoqué : "Je n'appelle pas mes clientes. J'attends ma chance. Dieu sait". On ne prend pas ses clientes à une voisine. Cela ne signifie pas une absence de calcul - les marchandes ont différents modes de fixation de leurs prix et les lots de trois poissons bien que non pesés avoisinent toujours la livre - mais la *prééminence du social sur l'économique*, fondamentale dans cette société, fait de l'espace du marché un lieu paradoxal où se rencontrent deux modalités du social. La plus ancienne renvoie au système de troc, à la "teranga", valeur essentielle fondée sur le sens de la collectivité, les échanges de dons et contre-dons (SOW - 1976) qui reposent sur les femmes ; la deuxième, née de la colonisation et de la monétarisation, pose la primauté de l'individu et subordonne le social à la quête du gain individuel. Le marchandage, qui est de règle, au Sénégal, joue sur ces deux modalités ; en fait la marchande n'abaissera son prix que par paliers et en fonction du marché, non de l'habileté d'une cliente. Par contre, elle donnera du poisson à une parente, une amie, sans calculer.

Il ne suffit pas de pratiques identiques pour créer un groupe ; une pratique commune comme celle des "tontines" y contribue efficacement associant étroitement comme ci-dessus le social et l'économique. Quotidiennes, hebdomadaires ou à l'occasion des cérémonies, ces formes de crédit mutuel rotatif permettent l'épargne au jour le jour, à l'aide de sommes minimes ; cela sera investi aussitôt dans le commerce pour les tontines quotidiennes et hebdomadaires, dans les cérémonies familiales pour les autres : baptême, mariage, deuil dans le lignage de la femme, la contribution de la citadine est un devoir. Si la femme n'arrive pas

à préserver de l'argent sur ce dernier type de tontine - la somme totale est de 30.000 CFA minimum - elle court le risque de se retrouver démunie si elle doit payer des remèdes, dépense au-dessus de ses moyens, ou recevoir des parents. Prévision à long terme et contrainte cérémonielle immédiate, plaisir ostentatoire, sont antagonistes. La pesanteur sociale oriente vers la deuxième tendance.

Chaque marchande appartient à deux tontines, en général une quotidienne sur le marché de Dalifort et une pour les cérémonies, dont le rôle social est très important. Les femmes se regroupent par affinité, non plus sur la base des statuts héréditaires, du lignage ou de l'ethnie (BALANDIER - 1955 : 162-163). A l'occasion d'une cérémonie dans le quartier concernant l'une d'entre elles, elles se retrouvent pour apporter leur contribution, danser, parler entre égales. Une griotte ou plusieurs, des batteurs de tam-tam orchestrent le tout. S'il est vrai que pour certaines le versement de 1.000 CFA pour les cérémonies pose toujours problème, donc rappelle les différences, il n'en reste pas moins que ce type de groupement féminin constitue potentiellement un lieu où à travers des pratiques communes se construisent des prises de conscience entre femmes, à leur rythme - sans rupture avec les formes de socialité antérieures. Si besoin était de le souligner, la loi de ségrégation des sexes structure aussi bien le marché que les formes de vie sociale, le loisir aussi bien que l'épargne.

Cette même loi structure la reproduction sociale et la conditionne. Le rôle des femmes y est déterminant (JOURNET - 1985). En effet ces mères n'ont pas que la responsabilité de la reproduction biologique et de l'éducation, mais aussi souvent elles paient la scolarité des enfants, leurs vêtements, sauf pour les fêtes, et le complément de la "dépense". En cas de difficulté l'enfant sera scolarisé à la campagne chez des parents. Le sous-emploi masculin en ville alourdit considérablement les charges et responsabilités des femmes, perturbant profondément les contrats implicites qui ont cours entre époux (1). L'écart entre le système de normes, valeurs, attentes sociales et les pratiques vécues est porteur de tensions et mutations à long terme. Il impor-

---

(1) Il semblerait que de nombreux divorces proviennent de ce que le mari ne peut assurer les frais de la dépense quotidienne de nourriture, jugée comme un dû par les femmes.

terait en conséquence que l'on pense le "développement" au féminin et au masculin dans ses implications sociales aussi bien qu'économiques.

Ce n'est pas ce que fait le CAPAS, Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale Sénégalaise. Ce projet, financé par l'agence d'aide canadienne, vise à "confier aux pêcheurs, membres de coopératives primaires de ravitaillement, la commercialisation des prises de leurs unités de pêche. Plus exactement ce projet entend se substituer aux mareyeurs et aux femmes, traités comme "intervenants extérieurs dans le schéma de commercialisation" (CHABOUD : 9) (1). S'il était intégralement appliqué il est probable qu'un grand nombre de familles verraient leur niveau de vie baisser au-dessous du supportable, vu les gains apportés par les marchandes de poissons, tandis que le prix du poisson augmenterait, vu le coût de fonctionnement de ces centres ; la ration protéinique individuelle en serait diminuée d'autant. Or le poisson abonde au Sénégal.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER, G. (1955). Sociologie des Brazaville noires. Paris, Armand Colin.
- BOSERUP, E. (1983). La femme face au développement économique. Paris, P.U.F. (1<sup>ère</sup> ed. 1970, U.S.A.).
- BOURDIEU, P. (1979). La distinction. Paris, Ed. de Minuit.
- (1980). Le sens pratique. Paris, Ed. de Minuit.
- Cahiers des Amériques latines (1982). Paris : 26.
- CHABOUD, C. (1983). Le mareyage au Sénégal. Document scientifique 87. CRODT. Dakar, Tiaroye.
- CORDONNIER, R. (1977). Condition socio-économique des femmes africaines, *Culture et Développement*, IX-3.
- (1979). Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo). Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle. Paris, EHESS.

(1) Le deuxième aspect du projet CAPAS est très intéressant : il s'agirait d'approvisionner en poissons les zones de l'intérieur du Sénégal, jusqu'ici peu fournies en poisson frais.

- CORMIER, M.C. (1981). Le marché au poisson de la Gueule-Tapée à Dakar. Document scientifique 85. CRODT. Dakar-Tiaroye.
- DINAN, C. (1977). "Pragmatists or feminists ? The professional single women in Accra-Ghana", *Cahiers d'Etudes Africaines* : 65-17.
- DURAND, F., DIOUF, M. (1980). Quels transports urbains dans le Tiers Monde ? Cars rapides à Dakar. Etudes et recherches 54. Enda. Dakar.
- JOURNET, O. (1985). "Les hyper-mères n'ont plus d'enfants" in N.C. Mathieu ed. L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes. EHESS. Paris, Coll. "Les cahiers de l'Homme" n° XXIV (à paraître).
- LAMBERT, A. (1983). Evolution et rôle des commerces féminins dans la région du Cap-Vert au Sénégal. Mémoire EHESS. Paris.
- LE COUR GRANDMAISON, C. (1979). Contrats économiques entre époux dans l'ouest africain, *L'Homme* XIX, 3-4, Paris.
- LECARME, M. (1984). Rapport pour le Groupe d'Etudes Urbaines Africaines. EHESS, Paris.
- (1985). Les héritières sont fatiguées au royaume du CFA. (à paraître).
- MATHIEU, N.C. (1985). "Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie", in N.C. Mathieu ed. L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes. EHESS. Paris, Coll. "Les Cahiers de l'Homme" n° XXIV (à paraître).
- MICHEL, A. (1974). Recherches récentes sur les rôles des sexes dans le monde. *Current Sociology*, XXII-1-3.
- RISS, M.D. (1982). Condition féminine et développement économique en milieu rural dans la région de Kaolack (Sénégal). Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. U.E.R. de Géographie de Strasbourg.
- SOW, F. (1976). Femmes, socialité et valeurs africaines. Brochure IFAN 3886, déc., Dakar.
- ROGERS, S.C. (1978). "Woman's place : a critical review of anthropological theory". *Comparative studies in society and history*, XX.
- (1979). Espace masculin. Espace féminin. Essai sur la différence. *Etudes rurales*, 74.
- VIDAL, C., LE PAPE, M. (1980). Raisons pratiques africaines. *Cahiers internationaux de sociologie*, 73.
- VIDAL-CROUZET, C. (1981). Les femmes wolofs dans un milieu rural en mutation : marginalisation ou intégration ? Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. EHESS. Paris.

## RÉSUMÉ

A partir de l'étude d'un groupe de marchandes de poissons, l'auteur étudie les modalités selon lesquelles se perpétue la répartition du travail entre hommes et femmes, même si dans ce contexte urbain de brassage ethnique les activités transmises héréditairement subissent des transformations. Quant aux différenciations entre marchandes, elles proviennent surtout de leurs possibilités permanentes de recours au crédit. En effet le cours du poisson est si fluctuant que recouvrer simplement son prix d'achat est l'objectif premier des marchandes. L'auteur s'interroge, pour finir, sur les effets d'un projet de "développement" qui se propose d'éliminer les mareyeurs et les femmes du schéma de commercialisation actuel pour le confier aux pêcheurs.

## ABSTRACT

Based on a study of a group of women fishmongers, the author examines the ways in which the distribution of labour between men and women is perpetuated even though, in the urban context of an ethnic melting-pot, heritable activities undergo certain changes. As regards the differentiations between the women fishmongers, they are due chiefly to their permanent capacity to use credit. Indeed, the price of fish fluctuates so wildly that the fishmongers aim primarily at recovering no more than their purchasing price. In conclusion, the author raises questions about the effects of a development project which seeks to remove the fish carriers and the women from the present marketing structure, in order to leave the system to the fishermen.